

Droit social et contrat de travail dans le sport

Pour optimiser la rédaction d'un contrat de travail avec un spécialiste du droit social dans le sport.

PROGRAMME

ÉTAPE 1 - Quel droit du travail applicable au sport ?
Quelles règles du Code du Travail s'appliquent et comment les appliquer au mieux ?
L'application de la loi de 2015

ÉTAPE 2 - Les contrats de travail dans le sport
Bien choisir son contrat de travail (CDD, CDI, intermittent, à temps partiel...)
Le CDD spécifique
Savoir appliquer la bonne convention collective
Identifier le champ d'application de CCN Sport et autres conventions spécifiques (rugby, basket, foot)
Articuler les conventions collectives
Quel contrat avec un entraîneur ou un éducateur depuis l'arrêt du 17/12/2014 ?

ÉTAPE 3 - La gestion du temps de travail
Le choix du contrat
Les clauses du contrat
Mise en œuvre des règles prévues par les conventions collectives propres au sport

ÉTAPE 4 - Comment réduire les risques et pièges
Insérer les bonnes clauses
Rupture du contrat de travail : comment la sécuriser au mieux
Maîtriser le coût de la rupture du contrat
Sanctions et discipline : comment agir ?

INTERVENANT

David JACOTOT est l'expert du droit social dans le sport, il a participé à la rédaction de la CCN sport et anime les sessions Fast Sport pour des spécialistes RH.

"Après la signature en juin 2015 de la loi visant à protéger juridiquement et socialement les sportifs de haut niveau et la parution du texte sur le CDD spécifique, il est indispensable de bien assimiler les dispositifs et l'actualité sociale."

Formation sur mesure

1 jour / 7h
Nous consulter

OBJECTIFS

- Approfondir les connaissances en droit social pour les RH & DAF, les juristes et avocats dans le sport
- Optimiser la relation de travail
- Opter pour les bonnes clauses
- Détecter et résoudre les problématiques liées à l'application de la CCN Sport

PUBLIC

Tout public marketing ou juridique en fédération, clubs, chez l'annonceur.
Avocats, juristes, DRH et DAF
Agrément CNB 13-047
Pré-requis : maîtriser les bases du contrat de travail dans le sport

PÉDAGOGIE

Alternance de données de cadrage et d'atelier pratique.
Support de formation incluant la jurisprudence à date.

J-7 : questionnaire d'évaluation initiale
J+1 : évaluation & satisfaction
J+30 : évaluation des acquis

Évaluation par QCM

TARIF

Nous consulter

contact@fast-sport.fr



FAST SPORT

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° FORMATEUR FAST SPORT 11 75 42302 75

PARTICIPANT

☐ Signataire

SESSION DU

Nom

Prénom

Entreprise

Fonction

Tel Portable

Email

Vos objectifs

Cadre réservé à Fast Sport

☐ Validé ☐ Refusé

COORDONNÉES ENTREPRISE & DEMANDEUR

Entreprise

Nom & prénom

Fonction

Tel.

Email

Adresse

Code postal

Ville

☐ Facturation à l'entreprise

Convocation à envoyer : ☐ au participant ☐ au demandeur

☐ Financement OPCO

La demande de stage est-elle déjà effectuée auprès de l'OPCO ?

☐ Oui ☐ Non

OPCO

N° adhérent

Contact

Référence de la demande de stage :

Signature et cachet de l'entreprise

Date / /

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales d'inscription et d'annulation mentionnées au verso

Bulletin à envoyer par mail à contact@fast-sport.fr ou **FAST SPORT** au **23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris**



FAST SPORT

LE CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DU SPORT BUSINESS

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

23 Rue du Buisson Saint Louis
75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13
contact@fast-sport.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

- Le montant des frais de formation est à régler par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de Fast Sport avant le début du stage. FAST SPORT se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix du stage n'est pas totalement acquittée.

- En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à FAST SPORT.

- En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à Fast Sport au premier jour de la formation, FAST SPORT se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client qui en demandera paiement par son OPCO par la suite.

- Le tarif comprend la participation au stage, les frais de repas du midi si mentionné au programme, et le support pédagogique remis lors de la formation. Les tarifs sont entendus Hors Taxes et à majorer du taux de TVA applicable.

- Par souci de qualité, le nombre de participants est limité pour chacune des sessions. Nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter le stage à tout moment si le nombre de participants est insuffisant. Aucun dédommagement ne sera consenti en cas d'annulation par FAST SPORT.

- FAST SPORT se réserve la possibilité de vous citer parmi ses références clients (entité, logo, verbatim et session suivie).



FAST SPORT

LE CENTRE DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
DU SPORT BUSINESS

N° FORMATEUR 11 75 42302 75

CONDITIONS D'ANNULATION :

- En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Aucune pénalité ne sera appliquée si le client confirme son annulation par écrit plus de 30 jours avant la date de la formation.

- Entre 30 jours et 14 jours ouvrés avant la date de la formation, une retenue de 300€ sera appliquée.

- Moins de 13 jours avant la date de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus.

- Une pénalité de 100% des frais est appliquée pour toute annulation dans les 5 jours ouvrés avant la formation. Un remplacement est admis à tout moment sur demande écrite. Ces pénalités ne sont pas imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

23 Rue du Buisson Saint Louis 75010 Paris

Tél. 01 71 18 30 13

contact@fast-sport.fr

www.fast-sport.fr